



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan

Note verbale datée du 30 novembre 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan et a l'honneur d'informer le Comité que, depuis l'adoption du régime de sanctions, la Roumanie applique les dispositions relatives à l'embargo sur les armes, à la restriction des déplacements et au gel des avoirs.

De plus, il n'y a pas eu lieu d'appliquer de sanctions, aucun cas de vente, fourniture ou transfert d'armes, de matériel militaire ou d'assistance connexe au Soudan n'ayant été signalé et les personnes inscrites sur la liste depuis l'adoption de la résolution [1672 \(2006\)](#) ne détenant pas d'avoirs en Roumanie et n'ayant pas tenté d'entrer sur le territoire roumain ni d'y passer en transit.

